



# FICHE SYNTHÉTIQUE MESURE DE SIMPLIFICATION

## Déclaration sociale nominative (DSN)

**Mesure pour les entreprises**

**Ministères ou institutions porteurs :** Ministère des Affaires Sociales, direction de la Sécurité sociale

**Statut :** en cours de généralisation

**Contact :** Assistance DSN au 0 811 376 376 (coût d'un appel local)

### Enjeux principaux

La Déclaration sociale nominative (DSN) a pour objectif de permettre à l'entreprise de transmettre rapidement et facilement l'intégralité des déclarations sociales de chaque salarié. Ce dispositif simplifié génère un gain de temps et des économies estimées à 1,5 milliard d'euros par an.

### Description du dispositif

La DSN est un système de transmission unique et dématérialisée, qui se substitue progressivement à la quasi-totalité des déclarations sociales.

Actuellement, la DSN remplace déjà l'attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières pour l'Assurance Maladie, la déclaration et l'enquête de mouvements de main-d'œuvre (DMMO et EMMO) destinées au ministère du Travail, et les formulaires de radiation pour les organismes complémentaires et supplémentaires.

En phase 2 du projet (engagée fin 2014), ont été ajoutées la DUCS Urssaf (bordereau récapitulatif des cotisations, tableau récapitulatif) et l'ouverture aux employeurs de travail temporaire (et au relevé mensuel de mission).

**Gains estimés pour les entreprises :**

**1 jour à 1 semaine**  
par an pour les TPE

**6 à 36 jours**  
par an pour les PME

### Avantages

#### Employeur et salariés

- L'employeur et le salarié sont identifiés par toutes les institutions de la même manière pour tous les organismes de protection sociale ;
- Une fois que la réglementation sociale a été appliquée pour faire la paie, il est inutile d'y revenir, pour élaborer une déclaration. C'est le dernier stade du traitement de la paie.

**28 000**  
entreprises déjà en DSN

soit

#### Salariés

- Le traitement nominatif par salarié établit un lien direct entre les cotisations et l'exercice des droits : la même déclaration porte les cotisations et les bases de calcul des droits.

**≈ 8 millions**  
de salariés

## Outils de communication disponibles

Cette section vous liste l'ensemble des supports à votre disposition pour communiquer sur la mesure (logo, plaquette, vidéo, etc.)

- [« Qu'est-ce que la DSN ? »](#)
- [Le site de la DSN](#)
- La [base documentaire](#) de la DSN